

De la cohérence pour le Pays d'Arles

ÉCLAIRAGE ET FONCTIONNEMENT
DU SCoT DU PAYS D'ARLES

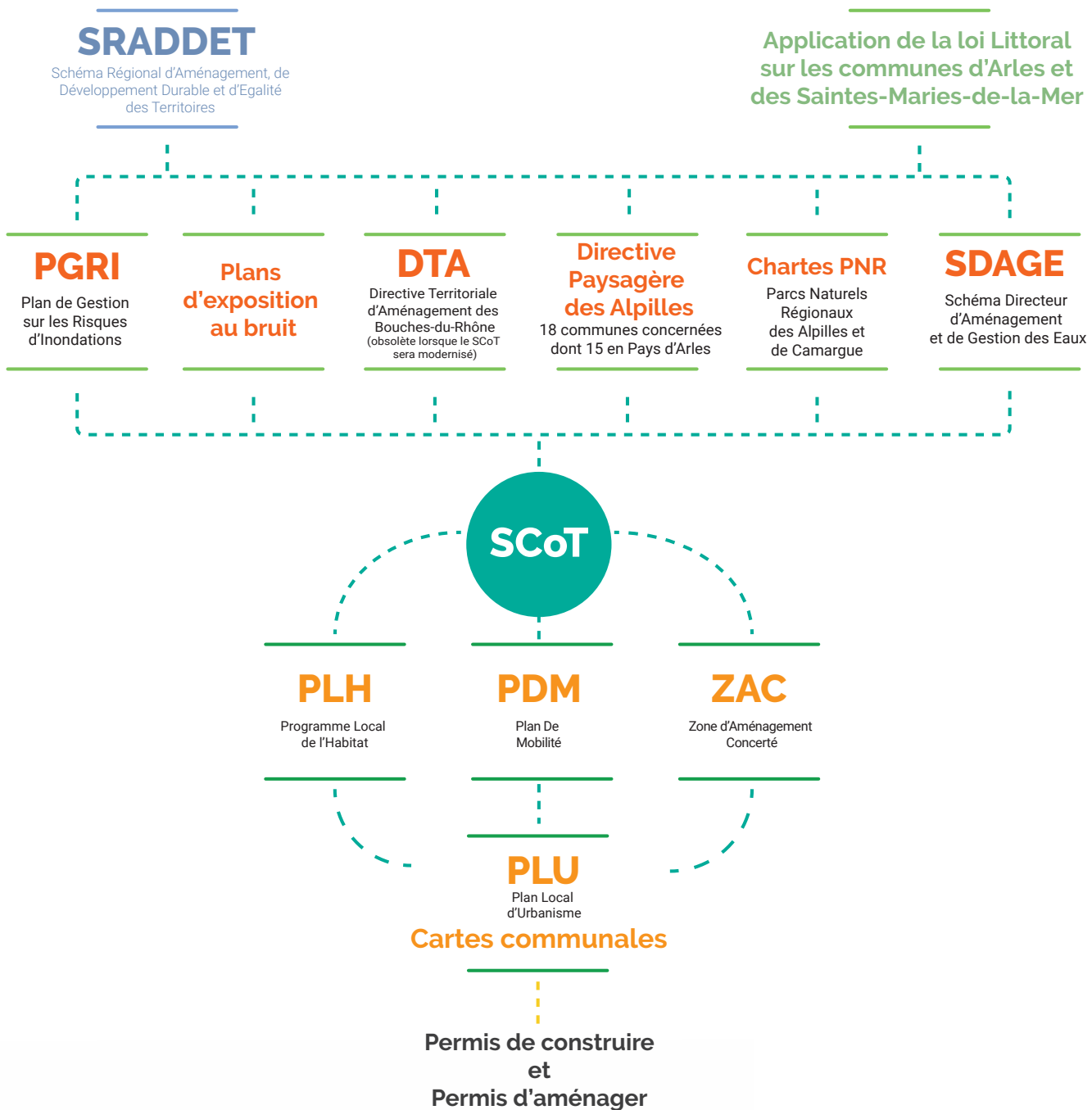


Le SCoT du Pays d'Arles intègre et s'impose

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un territoire, de projet ou bassin de vie (périmètre intercommunal ou au-delà), détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire.

Le SCoT du PETR du Pays d'Arles s'articule avec plusieurs documents.

Sont mentionnés ci-dessous les documents supérieurs avec lesquels le SCoT doit être compatible.



Intègre

S'impose

COMPATIBILITÉ

Le PLU ne doit pas contrarier une orientation du parti d'aménagement, mais s'inscrire dans la continuité des objectifs du SCoT

CONFORMITÉ

La conformité exige le respect strict d'une disposition de la règle.

ex: La hauteur maximale d'une toiture.

Un permis de construire devra être conforme au règlement du PLU.

Évolutions réglementaires depuis l'approbation du SCoT du Pays d'Arles

Le SCoT du PETR du Pays d'Arles, approuvé le 13 avril 2018 et modifié le 26 avril 2019, est structuré avec la nomenclature alors en vigueur (Rapport de présentation, PADD, DOO).

Des évolutions réglementaires feront évoluer le document prochainement, notamment les ordonnances relatives à la hiérarchie des normes et à la modernisation du SCoT ainsi que la loi Climat et Résilience.

ORDONNANCE DU 17 JUIN 2020 - LE SCoT SE MODERNISE ET SE SIMPLIFIE

Le SCoT se compose dorénavant de **trois documents principaux**.

LE PROJET POLITIQUE STRATÉGIQUE

HORIZON 20 ANS

Projet
d'Aménagement
Stratégique

Définit

- › Les objectifs de développement et d'aménagement du territoire ;
- › Les équilibres et complémentarités des polarités urbaines et rurales.

LE DOCUMENT PRESCRIPTIF ET LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Document
d'Orientation
et d'Objectifs
(DOO)

3 axes

- › Développement économique, agricole et commercial
- › Logement, équipements, services et mobilité
- › Transition écologique et énergétique et préservation des ressources naturelles

Document
d'Aménagement
Artisanal,
Commercial
et Logistique
(DAACL)

Volet littoral
pour les
communes
concernées

LES DOCUMENTS EXPLICATIFS ET JUSTIFICATIFS

Annexes

1. Le diagnostic
2. L'évaluation environnementale
3. La justification des choix
4. L'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers
5. Justification des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation

Obligatoire pour un SCoT
valant PCAET

Programme
d'actions